

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



AGENCE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM, 1er Août 1848.

Le Soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général, pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et de Sherbrooke, donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir que son bureau est temporairement fixé, en la demeure du Sieur ZEPHYRIN COULOMBE, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant-midi, à compter du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son bureau.

Cinquante acres de terre seront données à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence, jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signés de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce certificat ira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants, le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont — de rendre possession dans un mois de la date du billet — de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années — de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul lot, seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les détachements voulus se fassent sur chaque lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu au donateur d'un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (c'est cinquante acres) à quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cent acres.

Pour se rendre au bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chaudière, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Watton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et de mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des chapelles, des maisons d'écoles et d'entretenir leurs missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant au projet de construction, sont :

1o.—Le chemin de Watton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Watton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premiers et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf milles.

2o.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3o.—La continuation du chemin Lambton de la ligne sud-ouest du Township de Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et de Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Langwick pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gault sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4o.—Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gratiot, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 28 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une longueur de 66 piols et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur tout l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAD, Agent pour l'établissement des Townships de l'Est. 6 août.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 31 juillet 1848.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer JEAN OLIVIER ARCAD, écuyer, Agent pour diriger l'établissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le Comté de Mégantic dans le Bas-Canada.

Une insertion par semaine, de l'avis ci-dessus, pendant un mois, dans les papiers suivants dans leurs langues respectives: *Montréal Herald, Montréal Pilot, Le Minerve, Les Mélanges, La Revue Canadienne, Mirabeau News, Sherbrooke Gazette, L'Echo des Campagnes, Gazette des Trois-Rivières, Old Québec Gazette, Québec Mercury, Journal de Québec, Le Canadien et Grand Gazette.*



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 8 juillet 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au Nord du Fief de St. Laurent, seront, à compter du CINQUIÈME SEPTEMBRE prochain, à vendre, aux conditions énoncées dans les Règlements généraux, par les Agents Locaux respectifs, à qui l'on devra s'adresser.

PRIX DE VENTE—Quatre Chelins l'Ac.

Agence de ANDRÉ BOUCHARD LAVALLÉE, Ecr. St. Jérôme.

Township de *St. Jérôme*.

7e Rang, Lots 19, 20 et 21 (100 acres chaque).

8e Rang, Lots 19, 20 et 21 (100 acres chaque).

1er Rang, Lots 12 à 19 (100 chaque), 20 (80), 21 à 28 (100 chaque), 29 (80), 30 (57), 31 (70), 32 à 39 (100 chaque).

N. R.—Pour le No. 37, qui contient une Parcelle de Moulin, un prix extra sera requis.

2nd Rang, Lots 1, 2, 3, (92 chaque), 4, 5 (91 chaque), 6, 7 (90 chaque), 8, 9 (89 chaque), 10 (88), 11 (92), 12 à 19 (100 chaque), 20, (70), 21 à 52 (100 chaque), 53, 54 (95 chaque), 55 (81), 56 (76), 57 (67), 58 (51), 59, 60 (43 chaque).

3me Rang, Lots 1 à 27 (100 chaque), 28 (81), 29 (78), 30, 31 (87 chaque), 32, 33 (85 chaque), 34 à 45 (100 chaque), 46 (93), 47 (95), 48 (80), 49 (79), 50, (57), 51 (33), 52 (15).

4me Rang, Lots 1 à 5 (100 chaque), 6 (91), 7 (85), 8 (81), 9 à 15 (100 chaque), 16 (81), 17 (79), 18 (75), 19 (95), 20 à 38 (100 chaque), 39 (95), 40 (93), 41 (67), 42 (55), 43 (43), 44 (30), 45 (25).

5me Rang, Lots 1 à 19 (100 chaque).

6me Rang, Lots 1 à 19 (100 acres chaque).

7me Rang, Lots 1 à 16 (100 chaque) 17 (81), 18 (73) 19 (57).

8me Rang, Lots 1 à 8 (100 chaque), 9 (89), 10 (55), 11 (63), 12 (59), 13 (41), 14 (46).

9me Rang, Lots 1 (76), 2 (41), 3, 4 (53 chaque), 5 (41), 6 (17).

10me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (115), 14 (136), 15, 16 (123 chaque), 17, 18 (95 chaque), 19 (86), 20 (82), 21 (77), 22 (57), 23 (75), 24 (85), 25 (83), 26 (75), 27 (71), 28 (72), 29 (71), 30 (73), 31 (61), 32 (80), 33 (86), 34, 35, 36 (102 chaque), 37 (92), 38 (83), 39 (77), 40 (70), 41 (35).

11me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (97), 14 (11), 15, 16 (38 chaque), 17 (98), 18 (103), 19 (111), 20 (115), 21 (121), 22 (111), 23 (133), 24 (113), 25 (115), 26, 27 (123 chaque), 28 (125), 29 (126), 30 (121), 31 (137), 32 (118), 33 (111), 34, 35 et 36 (96 chaque), 37 (105), 38 (115), 39 (121) 40 (127), 41 (130), 42 (111), 43 (118), 44 (91), 45 (63), 46 (28).

Agence d'ALEXANDER DALY, Ecuyer, Rawdon, Township de *Christy*.

1er Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (90), 5 à 31 (100 chaque), 32 (85), 33 (70), 34 (108), 35 (55), 36 (66), 40 à 42 (100 chaque), 43 (73), 44 (87), 45, 46 (100 chaque), 47 (80) 48 (73), 49 (71), 50 à 51 (100 chaque), 52 (140).

2nd Rang, Lots 1 (100), 2 (95), 3 (76), 4 (80), 5 à 31 (100 chaque), 32 (78), 33 (72), 34 (100), 35 (92), 36 (73), 37 à 46 (100 chaque), 47 (76), 48 (71), 49 (82), 50 (59), 51 à 51 (100 chaque), 55, (125).

3me Rang, Lots 1 à 13 (100 chaque), 14 (80), 15 (88), 16 (90), 17 à 20 (100 chaque), 21 (95), 22 (96), 23 à 35 (100 chaque), 36 (88), 37 (13), 38 (51), 39 (69), 40 (63), 41 (61), 42 à 46 (100 chaque), 47 (71), 48 (96), 49 (71), 50 (61), 51 (88), 52 à 51 (100 chaque), 55 (110).

4me Rang, Lots 1 à 33 (100 chaque), 34 (96), 25 (90), 36 (77), 37 (15), 38 (70), 39 à 41 (100 chaque), 42 (70), 43 (61), 44, 45 (100 chaque), 46 (92), 47 (75), 48 (30), 49 (37), 50 (45), 51 (72), 52 (55), 53 (60), 54 (70), 55 (95).

Agence de WILLIAM MORRISON, Ecr. Berthier, Township de *Calvert*.

1er Rang, Lots 1 à 9 (100 chaque), 10 (82), 11 à 14 (100 chaque), 15 (89), 16 (97), 17 (88), 18, 19 (100 chaque), 20 (88), 21 (57), 22 (62), 23 (55), 24 (39), 25 à 27 (100 chaque).

2nd Rang, Lots 1 (76), 2 (90), 3 à 11 (100 chaque), 12 (87), 13 (72), 14 (67), 15 (90), 16 (48), 17 (52), 18 (70), 19 à 23 (100 chaque), 24 (105) 25 (101), 26 (92), 27 (84), 28 (70).

3me Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (81), 5 à 9 (100 chaque), 10 (90), 11 (63), 12 (71), 13 (83), 14 à 23 (100 chaque), 24 (85), 25 (88), 26 (98), 27 (103), 28 (101).

4me Rang, Lots 1 à 10 (100 chaque), 11 (93), 12 (84), 13 (88), 14, 15 (100 chaque), 16 (86), 17 à 29 (100 chaque).

5me Rang, Lots 1 à 29 (100 chaque), 30 (66).

6me Rang, Lots 1 à 30 (100 chaque).



CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné que, dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de reculer l'époque de la clôture du CANAL DE CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 24 jour de SEPTEMBRE prochain auquel jour l'eau sera retirée du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 24e jour du dit mois.

Par Ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Département des Travaux Publics } 1er sept 8 juin 1848

LIVRES DE LOIS FRANCAIS.

NOUVELLEMENT reçu de Paris, une large collection de LIVRES DE LOIS FRANÇAIS, parmi lesquels se trouvent les suivants : Traité de M. Duplessis, ancien avocat au Parlement, sur la Coutume de Paris, folio 1 vol. Dictionnaire Universel de Commerce, 3 vols. (fo. Les Œuvres de M. Antoine D'Espèrance, 3 vols. folio. Les Œuvres de M. C. Le Bret, 1 vol. folio. Code Penal, ou Recueil des principales Ordonnances, Edits et Déclarations, sur les crimes et délits, 12mo. Commentaire sur l'Ordonnance des Eaux et Forêts, Du mois d'Avril 1669, 12mo. Instruction faite sur les Conventions, 1 vol 12mo. Traité des Moyens canoniques, pour acquiescer et conserver les Bénéfices et Biens Ecclésiastiques, 1 vol 12mo. Les principes des Rentes constituées, 1 vol 12mo. L'Esprit des Deux Ordonnances de Louis XV sur les Donations et sur les Testaments. Œuvres de Puffendorf, 8 vols. 4to. Traité de la Mort Civile, 4to. Questions de Droit par M. Brotonnier, 4to. Dictionnaire de Droit et de pratique, 2 vols. 4to. La Science parfaite des Notaires, ou le Parfait Notaire, 2 vols. 4to. Symbole National, 2 vols. 4to. Œuvres Posthumes de Maître Louis D'Hericourt, 1 vol. 4to. Les Institutes de l'Empereur Justinien. Traité des Successions, 2 vols. 4to. Dictionnaire Universel et Raisonné de Jurisprudence, 17 vols. 4to.

A vendre par JOHN MCCOY, 9, Grande Rue St. Jacques.

22 juillet 1848.

LIVRES DE COMPTES A VENDRE.

LEIGHTON, Journaux, Mémoires, Extraits, Ventes, CASH, Regus, Billets, Lettres, etc. faits avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers, de toutes grandeurs et qualités.

JOHN MCCOY.

1er août 1848.

PLUMES D'ACIER DE GILLOT.

UN ASSORTIMENT ETENDU ET COMPLET de toutes espèces de ces PLUMES si bien connues, toujours en main, avec des manchettes de toutes descriptions.

JOHN MCCOY.

1er août 1848.

READY PEN MAKERS.

CES petits instruments si commodes taillent une plume en un instant et sont fort utiles à tous ceux qui écrivent.

JOHN MCCOY.

1er août 1848.

COURS & AUDY, AVOCATS.

Rue Saint-Vincent, No. 18.

CONTEMPORAINS ILLUSTRÉS.

SAINT-SIMON ET FOURIER.

L'âge d'or du genre humain n'est point derrière nous, il est au-devant, il est dans la perfection de l'ordre social. Nos pères ne l'ont point vu, nos enfants y arriveront un jour; c'est à nous de leur en frayer le chemin.

SAINT-SIMON.

Moi seul j'ai confondu vingt siècles d'incertitude politique, et c'est à moi seul que les générations présentes et futures devront l'initiative de leur immense bonheur... Possesseur du livre des Destinées, je viens dissiper les ténèbres politiques et morales, et sur les ruines des sciences inventées j'éleve la théorie de l'harmonie universelle.

FOURIER.

J'ai à parler de deux hommes, de deux doctrines qui ont fait de nos jours assez de bruit et acquis assez de crédit pour qu'il soit impossible de les passer sous silence dans un ouvrage dont le but est de peindre sous différents noms la physiognomie du temps actuel avec toutes ses nuances. Le travail que j'entreprends est difficile; car telle est la nature de ces doctrines, que si d'une part, de très-grands esprits ne voient en elles que des aberrations plus ou moins ridicules, plus ou moins monstrueuses, d'autre part, des esprits qui ne sont précisément ni extravagants ni vulgaires les présentent comme de magnifiques découvertes destinées à changer la face du monde, et tiennent leurs auteurs pour les plus étonnantes génies des temps anciens et des temps modernes. Cela va même jusqu'à l'apothéose. Les disciples de Saint-Simon le qualifient de Messie; les disciples de Fourier donnent tous les jours à leurs maîtres le titre de Rédempteur du monde, d'inventeur des lois de l'harmonie sociale et des destinées universelles, d'architecte du bonheur sur la terre.

D'autres esprits, moins prévenus dans un sens ou dans l'autre, plus dégagés d'aversion ou d'enthousiasme, ont essayé de discerner, de séparer le vrai et le faux, le bon et le mauvais de ces deux doctrines.

En ce qui concerne Saint-Simon, ce triage était plus facile pour deux raisons: la première, c'est que le saint-simonisme n'existe plus, au

moins comme corps organisé, ce qui simplifie d'autant un travail de dissection; la seconde raison, et celle-ci est la principale, c'est que Saint-Simon, étranger aux trois quarts des choses qu'on lui attribue, n'a point du tout composé un système d'organisation sociale; il n'a émis à différentes époques, sur différents sujets, une certaine quantité d'idées qui ne sont pas toujours homogènes, mais dont la tendance générale est de diriger les esprits vers la recherche des moyens propres à établir ce qu'il nomme le régime industriel, et en même temps le régime chrétien, c'est-à-dire celui où toutes les forces de la société seraient principalement consacrées à l'amélioration de l'existence morale et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

Voilà la vraie formule de Saint-Simon; il n'y en a pas d'autre dans ses œuvres; c'est sur cette formule, neuve au moment où elle fut produite, belle, saine et féconde, quoiqu'un peu vague, que ses disciples ont édifié tout un système religieux, moral et social dont le bon sens public a depuis longtemps fait justice. Comme ils paraissent aujourd'hui avoir eux-mêmes fait bon marché de la plupart des ornements qu'ils avaient ajoutés à la doctrine du maître, nous pourrions sans peine, tout en dépoissant Saint-Simon du caractère divin dont on l'avait affublé, montrer dans ses ouvrages, à travers un petit nombre d'excentricités à travers des contradictions et des erreurs de détails, plusieurs vues justes et qui ne sont pas d'un homme ordinaire, sur le passé, le présent et l'avenir des sociétés humaines.

Avec Fourier la question ne se présente point ainsi. L'école de Fourier, formée sur les ruines de celle de Saint-Simon, a su mettre son exemple à profit et se garantir des témérités qui avaient perdu sa devancière; elle vit encore et travaille de son mieux à vaincre l'indifférence publique. Or il est toujours un peu gênant de discuter une doctrine personnifiée dans une sorte de corporation.

Cela est d'autant plus gênant que les disciples de Fourier ont pris justement le contrepied de la méthode de propagation adoptée par les disciples de Saint-Simon: autant ceux-ci avaient compromis la doctrine du maître, non seulement en exagérant son côté faible, mais en y ajoutant toutes sortes d'inventions de leur cru, autant les disciples de Fourier s'étudiaient à arranger, à amonduir, à réduire aux petites proportions d'une doctrine de progrès une théorie qui part de la négation même du progrès, une théorie qui ne relève que d'elle-même, et n'aspire à rien moins qu'à la métamorphose du monde moral, social et matériel. L'histoire n'offre pas d'exemple d'une conception plus téméraire que celle de Fourier.

Suivant lui, le genre humain, depuis qu'il existe, a vécu dans l'ignorance la plus complète de ses véritables lois (1). Au lieu de suivre le seul guide qui nous indique tacitement et continuellement la volonté de Dieu, l'attraction passionnelle, c'est-à-dire l'impulsion donnée par la nature antérieurement à la réflexion, il a prétendu maîtriser l'attraction par la raison, balancer l'influence du plaisir par celle de la sagesse; il a inventé le devoir, il s'est proposé la modération, il a organisé la contrainte et l'incohérence, établi la discorde de l'homme avec lui-même et avec ses semblables. De là sont sorties trois classes de charlataneries: la superstition, la politique et la morale, qui, surprenant la direction du mouvement social, ont conduit le genre humain de malheur en malheur et de crime en crime dans cet abominable état qu'on nomme *Civilisation*, et qui se distingue par neuf vices radicaux, neuf fléaux lymphiques: indigence, foucherie, oppression, carnage, intempéries outrées, maladies provoquées, cercle vicieux, égoïsme général, duplicité d'action. Pour couvrir de honte les philosophes et les moralistes, Dieu a permis que l'humanité, sous leurs auspices, se baignât dans le sang pendant vingt siècles siècles scientifiques, et qu'elle épousât la carrière des misères, des incipies et des crimes.

Enfin, pour compléter l'opprobre de ces Titans modernes, Dieu a voulu qu'ils fussent abattus par un inventeur étranger aux sciences, et que la théorie du mouvement universel échût en partage à un homme presque illettré (sic). C'est un sergent de boutique qui va confondre ces bibliothèques politiques et morales, fruit honteux des charlataneries antiques et modernes. C'est lui qui vient remplacer l'invention humaine du devoir par la loi divine de l'attrait, substituer la mécanique passionnelle au chaos civilisé, et faire passer sans délai le genre humain de l'état affreux où il est plongé, dans un état de délices dont les civilisés, abrutis par la souffrance, ne saurient se faire une idée; car ce qu'ils appellent le paradis n'est qu'un enfer à côté d'un ordre social où chacun jouira du bonheur absolu, c'est-à-dire de l'essor plein et continu des douze passions radicales, ou toutes les attractions seront proportionnelles à toutes les destinées, et où les trois règnes de la nature entreront eux-mêmes en harmonie en produisant des créations nouvelles adaptées au nouvel ordre social. Une seule chose dérangeait un peu le plan de Fourier et contrariait son principe fondamental des attractions proportionnelles aux destinées, c'est chose c'était la mort. Il est certain qu'elle n'est pas en général dans nos attractions; comment pourrait-elle être dans nos destinées? L'esprit de Fourier est trop logique pour reculer devant cet obstacle; il supprime la mort en même temps que la civilisation et il la remplace par une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, de l'antique *métempsycose*.

Pour Fourier, on le voit, il ne s'agit pas de progrès; le progrès n'est à ses yeux qu'un mot de charlatan; il ne le prononce jamais sans l'accompagner d'une raillerie. Il ne s'agit pas d'améliorer ce qui est: on n'améliore pas plus

la civilisation qu'on n'améliore le chaos; il s'agit d'en sortir au plus vite pour entrer dans le régime d'harmonie.

SACRE DE MGR. GUIGUES DE BYTOWN.

A continuer.

« Dimanche dernier, comme il avait été annoncé, le Rev. Eug. Guigues fut sacré évêque de Bytown par leurs Grâces les Evêques de Montréal, de Kingston et de Cartha. Le T. Rev. Rémi Gaulin officia; les grandes et imposantes cérémonies de l'église en ces occasions furent observées avec toute la pompe et la splendeur conformes à la dignité de la fête. L'imposition des mains et l'installation de l'évêque de Bytown se firent à l'office du matin, qui commença vers huit heures et finit à midi et demi. Une vingtaine d'ecclésiastiques des différentes parties de la Province, assistaient à la cérémonie, et le chœur des chantes était excellent.

Dans l'après-midi, Sa Grandeur prit possession formelle de son siège, et le Rev. M. Aignoul, curé de Chambly, prononça un très-beau sermon. L'apparence vénérable du Rev. monsieur, et sa manière agréable de parler, joints à la pureté de son style et à la subtilité de son raisonnement, captivèrent l'attention de son auditoire. Après avoir exposé au peuple les obligations sacrées qui le lient à son premier pasteur l'orateur se tourna vers leurs Grâces, exposa brièvement leurs efforts à promouvoir la sainte cause de la religion et finit par les engager à persévérer à faire le bien, et par implorer sur leurs travaux les bénédictions du Dieu de vérité. Le discours fut touchant et magnifique, toutefois manquant peut-être de cette simplicité aisée et de cette douce éloquence, qui tendent tant à créer de la sympathie dans l'esprit du peuple en général. La cathédrale, comme nos lecteurs de la ville ne l'ignorent pas, est loin d'être complètement finie. Voilà deux ans, elle présentait un aspect misérable, les planchers étaient seulement posés, et les banes de la vieille église paroissiale n'y avaient été transportés que pour un usage temporaire. Mais dimanche dernier, la cathédrale présentait un coup d'œil magnifique, la décoration splendide était due aux soins de MM. Tilmont et Dandurand. Il y avait dans le sanctuaire trois autels superbes, construits dans le meilleur goût, de superbes peintures et une riche tenture complétaient le tout, et étaient dans l'ordre adopté par les plus anciens établissements religieux de la province. Lundi soir, leurs Grâces les évêques de Montréal et de Bytown allèrent visiter ce lieu si poétique connu sous le nom de chapelle des voyageurs de Hull. Ils y furent rencontrés par quelques centaines de voyageurs de l'Outaoua, qui s'étaient réunis pour saluer leur arrivée.

Sa Grandeur Mgr de Montréal, leur adressa des paroles remarquables par les plus tendres sentiments et une extrême piété. Sa Grandeur Mgr de Bytown reprit, et après leur avoir rappelé tout ce que les prêtres de son ordre ont déjà fait pour leur bien spirituel, il prononça en faire encore davantage; et comme un gouvernement libéral ne se refusera pas à une demande raisonnable par l'avantage d'une partie de ses sujets, il eût obtenu l'octroi de terres dans la partie supérieure de l'Outaoua, qui pourrait se peupler de gens qui auraient le plus de droit de s'y établir, c'est-à-dire par ceux engagés dans la commerce de bois sur la rivière. La sobriété, la piété, et une honnête industrie en feraient des membres utiles dans la société; et en ménageant leurs gages, dans la plus grande partie, par malheur, est actuellement, dépeuplé dans la débauche et le mauvais comportement ils deviendraient capables de s'établir confortablement pour leurs vieux jours, quand ils ne pourraient plus travailler. Leurs Grâces s'en retournèrent à Bytown, et partirent mardi matin dans le Porcupine pour Montréal. Nous regrettons d'apprendre que l'évêque de Kingston fit sérieusement indisposé lundi; mais on nous dit que mardi il était assez bien pour se mettre en route.—*Mélanges Religieux.*

RIVIERE ROUGE.—On vient de recevoir, à l'évêché de Montréal, des lettres de la Rivière Rouge, en date du 13 juin. Les nouvelles de cette mission sont très favorables. Mgr. Provancher venait de recevoir de Rome la Bulle qui érige en vicariat apostolique le territoire qu'il gouvernait depuis 26 ans, sous le titre d'évêque de *Juliopolis in partibus*, et comme suffragant de l'Archevêque de Québec. Ce nouvel arrangement semble annoncer la formation, plus tard, d'une Province ecclésiastique pour ces vastes possessions de l'Hon. compagnie de la Baie d'Hudson. Le religion y est dans un état assez prospère: les missions tenues par les RR. PP. Oblats prennent de nouveaux développements; la communauté des Sœurs Grises y rend de très grands services, tant par l'Instruction religieuse que pour le travail manuel de mûsses et de jeune sauvagesses, ainsi que des enfants des familles canadiennes fixées à St. Boniface de la Rivière Rouge. Leur nouvelle maison vient de s'achever et ce nouveau logement leur permettra d'augmenter le nombre de leurs élèves, en même temps qu'elles pourront laisser à l'usage de l'évêque et de ses prêtres les appartements dont le charitable Prêlat s'était privé depuis leur arrivée. La nouvelle cathédrale se finira aussitôt. C'est un bâtiment en pierre et de grande dimension pour la localité. On est actuellement occupé à en couvrir le clocher, qui a été monté au commencement de juin.

Les mêmes lettres nous annoncent que M. Belcourt parti de Montréal le 14 avril dernier, était arrivé à son poste sur la Rivière Pembina le 3 du mois de juin, assez à temps pour semer bâtir et faire tous les autres préparatifs nécessaires au soutien de sa mission; tout annonçait un bon avenir et déjà les sauvages des prairies voisines accouraient auprès du zèle missionnaire.

(Mélanges Religieux.)

(1) Je prévins d'avance que dans cet aperçu général je m'efforce de rendre et de rapprocher les uns des autres les idées de Fourier, en me servant autant que possible

Nous prions nos abonnés des Campagnes dont le semestre est expiré le 1er Juillet courant, de nous en faire parvenir le montant, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi de JOURNAL et de L'ALBUM MENSUEL.

On peut envoyer par la poste les sommes qu'on voudra nous rembourser et dans ce cas seulement, nous offrons volontiers de payer le port.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 15 AOUT, 1848.

LES LOIS DE NAVIGATIONS.

Il n'y a qu'un cri d'indignation d'un bout du pays à l'autre à la pensée que les lois de navigation anglaises sont encore intactes et que le Parlement Impérial ne fera rien cette année pour les modifier, pas même en ce qui concerne les colonies.

Nous ne doutons pas du sort prochain des lois de navigation. Elles ne sauraient subsister plus longtemps. Mais nous sommes vraiment peines, et indignés que le ministère anglais ait abandonné ainsi cette mesure.

Nous publions plus bas le mémoire adressé par notre Exécutif aux autorités Impériales sur cette importante question en le faisant suivre d'une dépêche écrite par lord Elgin sur le même sujet.

DOCUMENTS OFFICIELS SUR L'OPERATION DES LOIS DE NAVIGATION.

Copie d'une dépêche du gouverneur-général le tres-hon. COMTE D'ELGIN et KINCARDINE A LORD GREY.

MILORD.—Le mémorandum de mon conseil exécutif au sujet des lois de navigation, en tant qu'elles affectent le commerce du St. Laurent, que j'ai l'honneur d'inclure ici, a été mis entre mes mains aujourd'hui.

Le comité du conseil exécutif éprouvant beaucoup d'anxiété au sujet des projets pour l'amélioration des lois de navigation en tant qu'elles affectent le commerce du St. Laurent, qu'il propose d'ouvrir aux vaisseaux américains, deux sujets qui ont reçu la considération attentive de l'assemblée législative et sur lesquels il existe une grande unanimité d'opinion dans cette colonie, désire exprimer ses vœux à Votre Excellence pour les soumettre au gouvernement de Sa Majesté.

Tant que la politique de l'Empire a été de donner la préférence aux produits coloniaux sur les marchés du Royaume-Uni, le monopole du commerce de transport pouvait être avec constance et justice donné aux vaisseaux anglais.

La province du Canada a toujours souffert du désavantage, comparativement aux autres parties du Sud de l'Amérique, où que ses ports sont fermés par les glaces durant une période de temps considérable chaque année.

Le projet d'entreprise et l'énergie de la colonie ont depuis longtemps été presque exclusivement appliqués à l'important objet d'améliorer la navigation intérieure du St. Laurent depuis le lac Érié jusqu'à Québec, de manière à la mettre à bon marché et dans un état d'efficacité qui rendrait cette route vers un port d'embarquement pour un voyage de mer avantageux incomparablement plus que les communications intérieures des États-Unis.

Le canal Welland entre le lac Érié et le lac Ontario a été mis en pleine opération, bien que pas encore tout-à-fait fini, à une dépense de près £1,500,000.

Cette proposition a été réalisée par rapport au canal Welland. Depuis l'ouverture de ce canal, les Américains en ont eu la libre navigation dans le territoire canadien, et comme ce canal est une communication courte entre les deux grands lacs, donnant passage aux gros vaisseaux, et comme il a l'effet de substituer cent milles de navigation dans ces vaisseaux pour celle des bateaux du canal Érié, le Welland est employé considérablement pour le commerce américain, qui au lieu d'entrer dans le canal Érié, ou Buffalo, descend le lac Ontario jusqu'à Oswego, et de là est transporté aux bateaux du canal Érié pour New-York.

La supériorité de la ligne de communication canadienne sur l'américaine, peut-être reconnue clairement par le taux suivant du prix de transport de Cleveland, dans l'état d'Ohio, sur le lac Érié, à New-York, en prenant la ligne à meilleur marché par le canal Welland canadien, et le taux de transport à Montréal du même port sur le lac Érié, descendant le St. Laurent.

Table with 2 columns: Destination (New-York, Montréal) and Price per barrel (s. d.).

Do pour Montréal.

Cette différence étant en faveur de la navigation intérieure canadienne sur la navigation américaine.

Si les produits de la partie Ouest des États-Unis pouvaient être transportés à la mer à meilleur marché par le Canada que par le territoire américain, il n'y a pas à douter que la route du Canada serait préférée, et les canaux canadiens recevraient tout le commerce de transport des États de l'Ouest de l'Amérique.

Quant la province jouissait de la protection sur le marché anglais, ce malheureux résultat ne pouvait avoir lieu, parce que la protection était généralement suffisante pour empêcher les propriétaires d'oter aux produits Canadiens leur caractère anglais, et il ne serait pas avantageux pour le marché intérieur de l'Amérique sans le paiement d'un fort droit.

Table comparing Montreal and New-York prices for various years (1814-1817).

Donnant un avantage à New-York de 3s. sterling par baril, et si on déduisait de cela l'avantage dont jouit le Canada dans la navigation intérieure, se montant à 1s. 6d. sterling, il resterait encore en faveur de New-York 1s. 6d. par baril de fleur, ce qui est bien suffisant pour entraîner tout le commerce d'exportation par cette voie.

Les États-Unis admettent le transit des produits Canadiens par leur territoire, le seul désavantage qu'ils rencontrent à New-York et la nécessité qui, d'après l'acte impérial 8 et 9 vict. c. 83, 48; semblerait empêcher son importation en Angleterre dans des vaisseaux étrangers; mais, comme le fret dans les vaisseaux anglais de New-York en Angleterre n'est pas plus élevé que le fret dans des vaisseaux américains, cette restriction semblerait n'avoir pas d'influence appréciable dans la question de transport par le Canada ou par les États-Unis.

La conséquence de cet état de circonstance n'est pas une matière d'appréhension; sa réalité est évidemment sentie à Montréal et dans les parties Est du Canada. Pendant quelque temps, le commerce d'importation du Canada Ouest, qui, par le moyen de droits protecteurs en faveur des vaisseaux anglais et des marchandises anglaises, a été obligé de venir par le St. Laurent, a changé de direction, et Montréal qui fournissait toute la contre-é de l'Ouest, est maintenant abandonné par les marchands de l'Ouest.

Les Canadiens n'aimeraient pas pour un système de protection à engager leur commerce dans une direction particulière; surant l'exemple de la mère-patrie, ils ont été forcés, en grande partie, à adopter les principes du libre échange.

On a fait la remarque que le taux élevé du fret entre Montréal et le Royaume-Uni vient du petit nombre de vaisseaux employés dans le commerce d'importation du Canada. Le printemps et dans la dernière partie de l'été, les vaisseaux formant ce qu'on appelle les flottes du printemps et d'automne arrivent; ce sont de bons vaisseaux, tant qu'ils sont dans le port, attendant pour le fret, le taux est comparativement modéré; mais dans l'intervalle du milieu de l'été, où les produits de l'Ouest arrivent pour le chargement, il n'y a qu'une classe inférieure de vaisseaux qui s'offre, et non seulement ces vaisseaux dévalent leurs cargaisons en mauvais état, mais ils chargent des prix exorbitants pour le fret, suivant la quantité de produits qu'il y a pour le chargement.

Pendant la suspension temporaire des lois de navigation l'année dernière, 22 vaisseaux sont venus de Brème au port de Montréal, chargés

d'émigrants pour les États-Unis, ils ont emprunté la route du Canada à cause de sa grande facilité et de son bon marché. Ces vaisseaux ont pu prendre des cargaisons pour le Royaume-Uni; et si les mêmes libertés continuaient, il n'y a aucun doute que l'émigration abondante de l'Allemagne aux États-Unis passerait par le Canada.

Les marchands américains de l'Ouest ont sans doute hâte de pouvoir faire usage de la voie facile du St. Laurent. Si leurs vaisseaux pouvaient descendre à Montréal et à Québec pour y rencontrer des vaisseaux américains ou étrangers qui prendraient leur fret pour l'Europe ou ailleurs, on pense qu'il se ferait immédiatement par le Canada un commerce très étendu et très avantageux.

Outre le sujet de la libre navigation du St. Laurent à l'ouest de Québec, que les américains désirent avoir, il est encore chez les cultivateurs canadiens, le désir correspondant de pouvoir se servir des marchés américains quand ils leur offrent des prix supérieurs à ceux qu'ils obtiennent de leur exportation en Europe.

2. Que le propriétaire anglais de vaisseau ne veule pas permettre aux étrangers de partager le commerce du St. Laurent, c'est très naturel; mais il y a trop de raison de craindre, que si le système actuel est conservé, la plus grande partie des produits du Canada, passeront par New-York et Portland, où à même sous les lois existantes, on peut l'envoyer indifférent dans des vaisseaux anglais ou américains.

3. D'un autre côté si les avantages naturels et acquis de la navigation du St. Laurent recevaient leur entier développement par un système de frets et charges réduits par l'abolition de restrictions, il est probable que non seulement les produits du Canada mais une grande partie de ceux des États de l'Ouest de l'Union passeraient par Montréal et Québec.

4. Je ne puis employer de langage trop expressif pour peindre à votre Seigneurie l'anxiété que j'éprouve, à ce sujet et pour vous dire, ayant la conscience de la responsabilité attachée au poste de confiance que Sa Majesté a bien voulu me donner, que la politique libérale du gouvernement de Sa Majesté au sujet des lois de navigation, devrait recevoir la sanction du parlement.

L'hon. M. LaFontaine est arrivé samedi dernier de son voyage à Washington. L'hon. M. Sullivan est attendu ces jours-ci; ces messieurs ont eu des entrevues avec plusieurs des membres du gouvernement américain, au sujet de questions de droit international et de free trade.

Nous voisins sont bien disposés à adopter un système de réciprocité commerciale et n'attendent que votre consentement pour réaliser un objet si désirable.

un accroissement inaccoutumé—sont des faits que le conseil exécutif du Canada désire attirer à l'attention des ministres de Sa Majesté, dans l'espoir de leur donner de la force pour opérer les changements attendus.

Le comité du conseil exécutif désire qu'il ne soit pas entendu qu'il recommande au gouvernement de Sa Majesté, des changements dans la loi relativement à la navigation du fleuve St. Laurent au-dessus de Québec, de manière à donner aux étrangers un droit à l'usage des eaux du Canada, mais putoit que le gouvernement de Sa Majesté puisse obtenir du parlement le pouvoir de négocier de temps en temps sur le sujet et de faire de l'usage de la navigation une matière de traité et d'arrangement; conservant la souveraineté du territoire et le pouvoir de reprendre son usage exclusif à la conclusion de toute convention, et le pouvoir de mettre fin à toute convention sur le sujet sur avis convenable, sans dommage aucun.

Le comité en arrivant à ces conclusions sur l'état comparatif des avantages entre les moyens de transport de l'intérieur du continent en Europe, n'a pas jugé nécessaire de préparer des détails statistiques plus étendus. Le taux moyen du transport du fret a été fourni par M. William Bristow, marchand de cette cité, homme d'une grande intelligence, et très familier avec le sujet; ses vues, ou peut l'assurer ouvertement, sont celles de la classe mercantile du Canada en général.

Voire Excellence verra qu'en mentionnant le commerce d'exportation du Canada, le comité n'a pas inclus l'exportation du bois, où que ce commerce, bien qu'étendu, n'est pas matériellement affecté, et n'affecte pas matériellement le commerce qu'on pense dépendre des améliorations proposées; dans toutes les circonstances le comité suppose que la grande exportation de bois de Québec se fera probablement sur les vaisseaux anglais spécialement employés dans cette branche de commerce.

MYLORD.—Le bruit vient de se répandre ici que la mesure pour amender les lois de navigation, dont l'introduction a été saluée en cette Province avec des acclamations si unanimes, peut encore être perdue dans son progrès devant le parlement.

2. Que le propriétaire anglais de vaisseau ne veule pas permettre aux étrangers de partager le commerce du St. Laurent, c'est très naturel; mais il y a trop de raison de craindre, que si le système actuel est conservé, la plus grande partie des produits du Canada, passeront par New-York et Portland, où à même sous les lois existantes, on peut l'envoyer indifférent dans des vaisseaux anglais ou américains.

3. D'un autre côté si les avantages naturels et acquis de la navigation du St. Laurent recevaient leur entier développement par un système de frets et charges réduits par l'abolition de restrictions, il est probable que non seulement les produits du Canada mais une grande partie de ceux des États de l'Ouest de l'Union passeraient par Montréal et Québec.

4. Je ne puis employer de langage trop expressif pour peindre à votre Seigneurie l'anxiété que j'éprouve, à ce sujet et pour vous dire, ayant la conscience de la responsabilité attachée au poste de confiance que Sa Majesté a bien voulu me donner, que la politique libérale du gouvernement de Sa Majesté au sujet des lois de navigation, devrait recevoir la sanction du parlement.

L'hon. M. LaFontaine est arrivé samedi dernier de son voyage à Washington. L'hon. M. Sullivan est attendu ces jours-ci; ces messieurs ont eu des entrevues avec plusieurs des membres du gouvernement américain, au sujet de questions de droit international et de free trade.

Nous voisins sont bien disposés à adopter un système de réciprocité commerciale et n'attendent que votre consentement pour réaliser un objet si désirable.

NOMS DES VISITEURS AUX SOURCES DE VARENNES.—M. Hutchins, sa Dame, son fils et servante; Montréal; M. Masson, sa dame, sa fille et servante, Montréal; M. Lacroix, sa dame, Montréal; Mme Selby, sa fille, ses trois fils et sa servante, Montréal; Mme Coffin, ses deux filles, Montréal; Mme Debartzch et servante, Montréal; Mme Drummond, Montréal; M. Kerczkowsky, sa dame, M. Gordon, sa dame, sa fille et servante, Montréal; M. Hutchisson, sa dame, New-York; Mme Salomon et son fils, Delles Finlay et Moreau, M. Masson, sa dame, sa fille et servante, Mme Guavin, son fils, Mme Delorme, Mme Perrault, Mme Delvechio, ses deux fils et servante, M. Cuvillier, Montréal; Messieurs Vinet et Lamarre, M. Peters, New-York; M. Oclair, et M. Starnes, St. Hyacinthe; M. Webster et M. Leach, Nouvelle-Orléans; M. Dyott, Boston; M. Myram, Québec; M. A. B. Stuart, ses trois fils et servante, M. Roy, etc., etc., etc.

RUMEURS.—Nos bons amis les tories s'amusement depuis quelques jours à faire courir toutes sortes de bruits plus ou moins absurdes; un entr'autres faisait partir lord Elgin du Canada, pour cause du mauvais état de santé de la Comtesse. Nous croyons cette rumeur mal fondée. Lord Elgin, nous espérons demeurera longtemps encore au milieu de nous. Son départ serait une grande perte pour notre cher Canada, où il a gagné l'estime, la confiance et le respect de tous. Quant à la Comtesse, nous faisons des vœux pour son entier rétablissement.

Le bruit de la retraite de l'honorable M. Hincks du ministère est également faux.

La récolte du blé est très abondante aux États-Unis. On estime celle du l'Ohio seule à 28,000,000 de minots 1/2

M. l'Editeur.—Je vous prie d'annoncer que je ne veux plus faire partie du Comité de l'Association des Townships, tel que constitué actuellement.

Montréal, 11 août 1848. L. P. BOIVIN.

M. l'Editeur.—Je viens de lire sur l'avenir du 9 courant, venu ici ce soir, une communication signée "H. LAPPARE," et dans laquelle ce M., sans provocation aucune et je ne sais pour quel motif, se permet d'insulter le Dr. Nelson ainsi que M. Geo. Et. Cartier et moi.

N'étant arrivé à St. Denis, avec le parti de St. Antoine, qu'au moment où le combat allait s'engager, je n'ai pu avoir connaissance de ce qui s'était passé auparavant dans la maison du docteur, et en conséquence je n'en dirai rien.

M. Lappare avance une fausseté en disant que M. Cartier portait à St. Denis, une tuque bleue et un long capot d'étoffe grise; au contraire ce M. portait une casquette américaine de drap noir et un surtout de laine, juste à sa taille et de couleur rougeâtre.

M. Lappare dit un autre mensonge en répétant que M. Cartier et moi, nous nous tenions en tremblant, dans un endroit de la maison le moins exposé. C'est à une des croisées du pignon faisant face à la troupe que nous restâmes la plus grande partie du temps et combattîmes, ensemble, avec plusieurs autres.

Il est faux, absolument faux que M. Cartier ait montré de la peur durant la bataille et qu'il m'ait engagé à aller demander au Dr. de se retirer. Lorsque je parlai au Dr. de retraite, je le fis de mon propre mouvement et je n'ai eu, ni je n'aurai jamais honte de l'avouer.

On ne rougit que d'une acte lâche et coupable, et je n'ai commis ni l'un ni l'autre. Voici comment la chose arriva: Toutes nos cartouches étaient à peu près épuisées il n'en restait qu'à quelques uns et déjà plusieurs qui n'en avaient plus, s'alarmèrent et parlèrent en désordre. Voyant cela, j'allai trouver le Dr. et l'informai de ce qui se passait.

Il dit que les munitions manquaient, que cela causait de l'alarme et que déjà un certain nombre était sorti, puis j'ajoutai que si on continuait ainsi à s'en aller, il serait mieux de se retirer et de le faire tous ensemble, avant que les troupes ne s'aperçoivent de notre situation; non, non, me répondit le Dr. nous ne retirons pas, il faut que nous restions ici, et que personne ne bouge. Etait-ce là de ma part un acte de lâcheté, comme l'insinue si malicieusement M. Lappare? Était-ce le recevoir du Dr. la réponse qu'il lui met dans la bouche? Et maintenant si j'ajoute, que, plus tard, lorsqu'il fallut faire notre départ, je fus ainsi que M. Cartier du nombre de ceux que le Dr. choisit pour l'accompagner, on comprendra ce que vaut la version donnée par M. Lappare.

Nous partîmes sept avec le Dr. et je laisse à juger s'il est probable que ce M. se fut entouré de personnes en qui il n'aurait eu aucune confiance.

Il est encore faux que M. Cartier soit allé à St. Antoine pour se distraire au danger, il fit ce voyage par ordre du Dr. pour nous avoir des munitions, il ne fut guère plus d'une heure absent. C'est moi-même qui annonçai à M. Cartier, quelques instants après la bataille, le malheur de M. Perrault; il revenait alors de voir les soldats blessés et nous nous rendîmes ensemble auprès de M. Perrault.

Quant à l'histoire que fait M. Lappare sur la nuit passée dans la maison de M. Deschambault, elle est trop invraisemblable pour qu'il soit besoin d'en parler, et d'ailleurs le contraire en a été suffisamment prouvé. Cependant j'ajouterai deux mots: c'est que non seulement nous passâmes la nuit, M. Cartier et moi, à donner tous les soins possibles à notre ami mourant, M. Perrault, mais qu'après nous en emparant une partie à faire des cartouches et de plus, que deux fois pendant cette même nuit j'allai à l'office du Dr. Nelson pour y avoir les remèdes qu'il avait trouvés à propos de prescrire pour M. Perrault.

Voilà, M. l'Editeur, comment se sont réellement passés les faits dont j'ai eu connaissance et que M. Lappare a si étrangement dénaturés. J'aurais certainement préféré n'en rien dire, mais je devais à mes amis aussi bien qu'à moi-même de repousser le mensonge et rétablir la vérité.

Montréal, 11 août 1848. HENRY CARTIER.

EXAMEN DU COUVENT DE BELCÉIL.

Après l'examen des Elèves du Couvent de Belcélil, à ce lieu le trois d'août courant, en présence de plusieurs membres du clergé et d'un grand nombre d'amis de l'éducation et de parents des élèves. Cette maison qui n'est établie que depuis deux ans compte déjà près de cent élèves. On y enseigne, comme au Couvent de Longueuil (qui est la maison mère) tout ce qu'une mère de famille doit connaître, savoir: les langues française et anglaise, la lecture, l'écriture, la géographie, l'histoire, l'arithmétique, la couture, la broderie, le tricotage, le dessin, la peinture, le chant, etc.

Ces demoiselles ont répondu sur tout ce qui avait fait le sujet de leurs études pendant l'année avec un aplomb admirable et qu'il serait difficile de surpasser. Dans les calculs surtout on a remarqué une facilité étonnante pour de jeunes personnes de leur âge. Mais ce qui a paru frapper d'avantage l'auditoire c'est d'entendre de jeunes personnes d'une paroisse où il résida peut-être pas une seule famille étrangère, répondre parfaitement, et avec une excellente prononciation à toutes les questions qui leur étaient faites en anglais sur la grammaire, la géographie, le calcul, l'histoire, etc.

Comme ces jeunes demoiselles ont excellé en tout il est assez difficile de dire en quoi elles se distinguent plus particulièrement, malgré cela je ne puis résister au désir de mentionner l'écriture, qui m'a paru extraordinairement belle. On sait que ce n'est pas la partie forte chez nous que l'écriture mêmes dans nos collèges, eh bien, je puis dire que les cahiers d'écriture que j'ai vus à l'examen de Belcélil (et j'en ai vu un grand nombre) ne feraient pas de honte à nos meilleurs teneurs de livres.

A la fin de l'Examen a été représenté une charmante pièce, qui n'a pas duré moins de

trois quarts d'heure. Les actrices ne s'en sont pas seulement très bien acquittées, mais ont excellé, de manière à rivaliser, sinon à surpasser leurs rivales du couvent de Longueuil ce qui suit pas peu dire. Le tout s'est terminé par la distribution des prix qui ont été décernés par M. le curé de Belcélil, qui présidait à l'examen; jamais prix n'ont été plus légitimement gagnés, il y en avait pour toutes les sciences et aussi pour la sagesse, le ménage, le propre, la couture, le tricotage, l'année prochaine il y en aura un dit-on pour la plus capable et la plus économique à la cuisine.

Grâce au digne curé de Belcélil, cette paroisse est une des mieux partagées de notre District sous tous les rapports. L'éducation va y fleurir pour les filles en attendant que ses démarches pour procurer à ses paroissiens des écoles tenues par les frères de la Doctrine Chrétienne soient couronnées de succès.

Nous terminerons par cette dernière remarque pour prouver combien ces dames ont de mérite de tout genre. Au départ des élèves le lendemain de l'examen, ce jour ne ressemblait pas à un jour de fête, ni à un jour de deuil, mais à une solennité funéraire; tous les yeux étaient en larmes, on avait de la peine à laisser des maîtresses toutes aussi attendries que leurs élèves; quand on a ainsi le secret de cœur, que ne peut-on pas faire avec notre jeunesse!

ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS.—On nous assure que M. de Montréal a refusé d'accepter la place de Président de cette association. On croit que la raison qui a amené cette détermination est que M. de Montréal ne désirait pas se trouver en contact avec des personnes qui ont été nommées au comité. —Minerve

TEMPÉRANCE.—On a annoncé dimanche dernier une retraite de tempérance qui doit s'ouvrir vendredi prochain à Bonsecours, dit Chiniqny prêchera. Ceux qui voudront l'entendre le pourront à 6 h. P. M. ce jour-là et les jours suivants.

ASSEMBLÉE IRLANDAISE.—L'assemblée convoquée pour hier soir n'a pas eu lieu. Ceux qui l'avaient convoquée ont craint de la division et du trouble et ont préféré retarder l'expression de leur sympathie pour leur malheureux patriote à une époque où il y aura une parfaite unanimité entre ses enfants.

COLONISATION.—Une assemblée nombreuse du comté de Bellechasse a eu lieu dimanche dernier pour cet objet. Le plus grand enthousiasme, la plus parfaite unanimité régnaient parmi les assistants. Les principaux orateurs en cette occasion étaient Messrs Marcoux V. G. M. O'Reilly l'Honorable A. N. Morin et J. Chabot Eccl. M. P. P.

LA TENURE SEIGNEURIALE.—Nous concoupons de grand cœur dans les résolutions ci-dessous. La tenure Seigneuriale nous a toujours paru un grand obstacle au développement de l'industrie des richesses du pays et à sa prospérité. Le plutôt on pourra l'en débarrasser, le mieux ça sera. Une mesure tendant à abolir les droits seigneuriaux serait très populaire par tout le pays. Malgré les difficultés de la question, nous croyons qu'on pourrait fort bien concilier les intérêts du Seigneur et du censitaire.

Assemblée publique pour prendre en considération la Tenure Seigneuriale.

Sur l'invitation de citoyens respectables de l'Acadie, un grand nombre d'électeurs des trois comtés de Huntingdon, Chambly et Rouville, se sont assemblés au village de l'Acadie, le 5 août courant.

Vers midi, Charles Roi, Eccl., fut appelé au fauteuil; Gabriel Marchand, Eccl., fut élu vice-président; M. Chs. Laberge fut élu secrétaire. Le Dr. Davignon, M. P. P., pour le comté de Rouville, présenta l'assemblée, fut appelé à prendre la parole.

Vous connaissez tous, à dit l'orateur, le but de notre réunion, c'est une assemblée préliminaire, convoquée à la hâte, de sorte qu'elle n'est pas aussi nombreuse qu'elle aurait pu l'être, vu l'importance du sujet dont nous allons nous occuper. Mais souvenons-nous que pour bien commencer une entreprise difficile, la volonté et le courage sont plus nécessaires que le grand nombre. Rappelons-nous que quand O'Connell fonda la grande Association du rappel, il ne trouva qu'avec peine deux personnes pour former avec lui le quorum de la première assemblée, et vous savez ce qu'il a fait pour sa patrie, la malheureuse Irlande.

Depuis longtemps, le pays réclame une réforme de notre tenure, une réforme juste qui ne sacrifierait les droits acquis de personne, et qui donnerait au seigneur comme au censitaire ce qui appartient à chacun d'eux. Les travaux ordonnés par notre parlement n'ont abouti à rien; aujourd'hui, nous avons un ministère libéral et fort, en état d'opérer toutes les réformes que nous réclamons depuis longtemps inutilement. C'est à nous d'en profiter en lui signalant les abus et lui exposant nos besoins, c'est le bon temps d'en venir enfin à une conclusion. Présentez nous requêtes de tous les comtés et de toutes les paroisses; ne nous laissons pas décourager par les retards et les contre-temps, et persistons jusqu'à ce que nous ayons justice.

Les propositions suivantes furent ensuite lues et adoptées: Le Dr. Davignon propose, secondé par M. J. Beaudin, et il est résolu:— que cette assemblée croit qu'il est du plus haut intérêt du pays de s'occuper de la tenure seigneuriale telle qu'en force dans cette province, et d'en demander la réforme.

Le Capt. Jos. Arheo propose, secondé par M. Amable Milet, et il est résolu:— que déjà plusieurs fois, le parlement s'est occupé de cette matière importante, sans jamais parvenir à un résultat définitif.

Le Dr. Jos. Poulin propose, secondé par M. A. Gauthier, et il est résolu:— que cette assemblée croit que le meilleur moyen d'en venir à une conclusion pratique, est de nommer dans différents comtés, des comités permanents chargés de rédiger et de faire signer des requêtes à la législature, et de prendre aussi tous autres moyens légaux et constitutionnels

à attirer enfin l'attention sérieuse du gouvernement sur ce sujet.

M. Olivier Hébert propose, secondé par M. Michel Pelletier, et il est résolu:—

Que pour les trois comtés de Huntingdon, Chambly et Rouville, il soit nommé un comité permanent composé, outre les trois représentants des comtés qui, de droit, en feront partie de douze personnes choisies dans les trois comtés, avec pouvoir d'augmenter leur nombre.

Le Dr. Davignon propose, secondé par le Dr. Poulin, et il est résolu:—

Que les personnes suivantes composent le comité MM. C. Roi et Olivier Hébert, l'Acadie; Gabriel Marchand et Th. Jobson, St. Jean; Henry Aubertin, St. Athanase; Aubert Bourassa, fils, Laprairie; Dr. Poulin, Ste. Marie; Amable Demers, Chambly; Eustache Soupras, St. Mathias; A. Gauthier, St. Luc; J. Beaudin, St. Jacques; et J. McGilvray, St. Georges.

M. Joseph Charland propose, secondé par M. Mériszi, et il est résolu:—

Que le secrétaire soit chargé de faire publier les procès-verbaux de cette assemblée. L'assemblée, vota ensuite des remerciements au président et au secrétaire. (Signé) CHARLES ROI, président. CHS. LABERGE, secrétaire.

LA TEMPÉRATURE ETC.—La chaleur a été excessive ici depuis trois à quatre jours, le thermomètre a monté au-dessus de 90 degrés. La seule consolation qu'on puisse avoir d'être ainsi rotis impitoyablement, c'est que cette température est bienfaisante pour nos campagnes qui n'ont jamais eu une plus abondante moisson.

THÉÂTRE ROYAL.—Le corps de Ballets français des Monplaisir a débuté hier soir avec les plus brillants succès. Il y avait foule, mais la salle du spectacle n'était pas encore assez remplie pour le mérite de ces excellents artistes. Jamais nous n'avons rien vu de plus ravissant que la danse de madame et de M. Monplaisir. On dirait deux sylphes tant tous leurs pas, tous leurs mouvements sont légers, gracieux, féeriques. Ils s'élancent, s'enlèvent pirouettent, tourbillonnent avec une vélocité, une audace et un nerf qui vous étouffe, vous éblouit et vous transporte. Il faut les voir dans la zingrillo pour connaître ce que peut l'art, la grâce et la souplesse réunis! c'est merveilleux. Le public était enchanté à en juger par les applaudissements frénétiques, les bravos répétés et les bouquets qui couvraient la scène. Les autres artistes ont chacun leurs talents Mlles. Balan et Valdegrave dansent très bien, ainsi que M. Corby qui nous a fait crever de rire avec ses airs et ses pas comiques. Mlle. St. Clair s'en est également bien tiré. Somme toute le corps de Ballets français est sans contredit ce que nous avons eu de mieux ici en fait d'amusements de théâtre et nous leur prédisons pendant leur séjour à Montréal, malgré la misère des temps, une riche moisson d'écus.

LE LYS DE LA VALLÉE.—Les journaux de Londres nous apprennent que l'honorable D. Daly, ex-levant secrétaire provincial en Canada, a eu une entrevue au bureau colonial avec le comte Grey.

Nouvelles d'Europe. Le steamer ACADIA est arrivé à Boston dimanche à 3 h. P. M. Il était parti de Liverpool le 29 juillet. Les nouvelles sont assez importantes. Il y a toutes les apparences qu'il n'y aura pas d'insurrection générale en Irlande. Les troupes y arrivent en grand nombre. On estime qu'il y a 30,000 hommes de troupes et 5,000 combattants dispersés dans les deux provinces où l'insurrection était à craindre. L'Hubens Corpus est suspendu £500 sont offerts pour la fête de Smith O'Brien, et £300 pour celles de Meagher, Dillon et Doherty. Tous les Imprimeurs du journal "The nation," ont été arrêtés.

On est sur le point d'arrêter un grand nombre de personnes. La plus grande tranquillité régnait aux dernières dates. Pourtant on regardait les troubles comme inévitables dans le sud de l'Irlande. Le lord lieutenant a fait sortir une proclamation défendant les clubs. Des clubs doivent encore être organisés. Liverpool a été mis en émoi par la présence d'un grand nombre de repêchers. On y a nommé 20,000 combattants spéciaux. Marchés de Liverpool.—Farine canadienne 26s. à 28s., blé jaune 26s., blanc 25s. Demandes abondantes.

SECOND RAPPORT TELEGRAPHIQUE. Le journal la Nation est supprimé. La flotte anglaise est vis-à-vis Cork. Il y a eu des arrestations nombreuses à Edimbourg pour trahison. La France est tranquille. Les autres pays du continent de même. Charles-Albert inactif. La récolte est abondante en Europe. On disait au départ du steamer que MM. Smith O'Brien, Meagher, Dillon, O'Gorman et Kane étaient dans le comté de Tipperary entourés des paysans armés et résolus de se battre pour leur liberté.

Nous tirons ce qui suit du Transcri pt il Montréal du 2 juillet 1848.

Les avertissements du BAUME DU DR. WISTAN ont occupé longtemps une place dans nos colonnes et nous croyons devoir ajouter notre témoignage à ceux qu'il a reçus en si grand nombre sur l'efficacité extraordinaire de sa médecine en certains cas, particulièrement quand les maladies se plaignent de douleurs dans les côtes et dans les cas d'une nature asthmatique.

Nous connaissons personnellement un grand nombre de personnes qui ont éprouvé un bien immense de l'usage de cette médecine, lorsqu'elles étaient atteintes des maladies ci-dessus, et comme sous notre climat changeant du Ca-

nada, ces maladies sont très fréquentes, on peut dire que le BAUME DE WISTAR est inappréciable.

Nous savons que la vente de ce BAUME est très considérable en Canada et qu'elle augmente tous les jours. Elle a produit ici depuis son introduction il y a trois ans des cures vraiment merveilleuses.

Nous n'avons pas l'habitude de recommander ces médecines à patentes, à moins de connaître personnellement leur efficacité; mais dans ce cas-ci nous pouvons recommander le BAUME DE CERISES SAUVAGES DE WISTAR, comme une médecine digne de la confiance du public dans les douleurs d'estomac et des côtes, aussi pour les Rhumes, Asthmes, etc., etc.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 12 août 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans les Townships de Wexford, dans le Comté de Leinster, au nord du fleuve St. Laurent, dans le Bas-Canada, seront, à compter du TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à vendre, aux conditions énoncées dans les Règlements Généraux, par l'agent local, ALEXANDER DALY, Esq., à Riverton, à qui l'on devra s'adresser.

Prix de Vente—Quatre Chelins l'Ac. 1 Rang—Lots 1 à 14 (100 chaque.) 15 (92), 16 à 17 (81 chaque.) 18 à 33 (100 chaque.) 34 (91), 35 à 45 (100 chaque.) 46 (95), 47 à 54 (100 chaque.) 55 (93), 56 à 59 (100 chaque.)

2 " Lots 1 à 3 (10) chaque.) 4 (89), 5 (83), 6 (81), 7 (100) 8 (81), 9 à 14 (100 chaque.) 15 (94) 16 à 17 (100 chaque.) 18 (90), 19 à 22 (100 chaque.) 23 (80), 24 à (82), 25 à 41 (100 chaque.) 42 (89), 43 (85), 44 à 45 (73 chaque.) 46 (92), 47 50 (100 chaque.) 51 (94) 52 à 58 (100 chaque.) 59 (148).

3 " Lots 1 et 2 (100 chaque.) 3 (90), 4 (71), 5 (49), 6 (91), 7 à 12 (100 chaque.) 13 (88), 14 (71), 15 à 21 (100 chaque.) 22 (90), 23 (86), 24 à 25 (100 chaque.) 26 (93), 27 à 41 (100 chaque.) 42 (89), 43 à 58 (100 chaque.) 59 (148).

Une insertion hebdomadaire jusqu'au terme de la vente, en français, dans La Minerve et la Revue Canadienne.—14 août.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS. Les actionnaires de la Banque du Peuple sont notifiés par les présentes, qu'un dividende semi-annuel de (deux p.cents) 20p pour les six mois écourants, a été déclaré ce jour, sur le capital payé, payable le, ou après le 1er sept. prochain. Par ordre des Directeurs, B. H. LEMOINE, Caissier. Mont. 15 août 1848.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

ENTRÉE des élèves au Collège de St. Hyacinthe aura lieu Mercredi le 13 Septembre prochain. Le prix de la pension et de l'enseignement est de 215 par année, payable d'avance en deux semestres, au jour de l'entrée, et dans le cours du mois de février. Il ne sera fait aucune déduction pour absence à moins de deux mois consécutifs. Toutes les lettres adressées aux élèves doivent être fr. nches de port. Aucun élève étranger à la paroisse ne peut prendre sa pension au village sans une autorisation du Directeur. Il n'y a point au collège d'enseignement purement élémentaire. Pour être admis il faut savoir lire et pouvoir facilement écrire à la dictée. St. Hyacinthe, 8 août 1848.

LA PHARMACIE DU DR. PICAULT.

DEVANT rue St. Paul, est à présent rue NOTRE DAME, No. 38, au coin de la rue BONSECOURS, devant l'Hôtel DONOGAN. En outre de son grand assortiment de Médicaments, Parfumeries, etc., etc., on trouve à sa Pharmacie tous les médicaments à Patente les plus renommés. Annoncés dans les Gazettes. Tels que:

- Pilules de Brandreth Do de Cooper Do de Moffatt Do de Harvy Do de Morrison Do de Hallway Do de Frank Do de Smith Do de Lees &c. &c. Do de Wistar Do de Pulmonaire Do de Liverwort Do de Perea Do de Copahu, etc. Exir Pulmonaire Do de longue vie Do de Parégorique

Essence de Citron Do d'Orange Do de Itahan Do de Pepermint Do de Canelle Do de Bergamotte Do de Musc Do de Roses etc, Variété de Pastilles ou Lozanges médicamenteuses à l'usage des enfants. &c. &c.

NOTA.—On garantit véritables (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie. Les personnes qui achèteront des médicaments pourront consulter le Médecin gratis. Visites et consultations en ville. DR. PICAULT. 11 juillet.

PLACE POUR TOUCHER L'ORGUE.

Un monsieur, qui touche parfaitement l'ORGUE désirerait trouver une place permanente en ville où à la campagne, dans une église, pour toucher cet instrument. Il se chargera de donner des leçons de PIANOS à domicile, ou se fera transporter chez les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage. On aura tous les renseignements qu'on pourra désirer en s'adressant au bureau de la Revue Canadienne.—18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE JEAN-BTE. ROLLAND.

No. 21 Rue St. Vincent Montréal. ON trouve constamment à cette adresse un assortiment de livres et de fournitures d'école, ainsi qu'une variété de petits livres d'histoires et de piété propre à être données en prix aux examens. Le tout à des prix très réduits. Montréal, 24 mai, 1848.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL. VIS est donné par les présentes, que l'Intérêt sur tous les nouveaux Dépôts faits dans cette Institution, le ou après le PREMIER jour d'AOUT prochain, sera au taux de QUATRE PAR CENT par an. Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier. Montréal, 27 juillet 1848.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, J. Baubion, Vice-Président, A. LaRoque, V. Président, Francis Hinks, H. Mayblaud, I. H. Holton, Edw. Atwater, Danoue Masson, Barth. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, L. T. Drummond, J. Collins, Secrétaire et Trésorier.

AVIS est donné par les présentes, que l'Intérêt sur tous les nouveaux Dépôts faits dans cette Institution, le ou après le PREMIER jour d'AOUT prochain, sera au taux de QUATRE PAR CENT par an. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les samedis et dimanches (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque, JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier.—22 Juillet 1848.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL. EXTRAIT. MONTANT des Dépôts le 31 Décembre 1847. 162675 11 7 Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date. 227172 0 6 do retiré do. 225703 16 1 1468 4 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. 264143 16 0 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL. EXTRAIT. MONTANT des Dépôts le 31 Décembre 1847. 162675 11 7 Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date. 227172 0 6 do retiré do. 225703 16 1 1468 4 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. 264143 16 0 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

PAPIS A L'HUILE.

Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par M. A. LAFLAMME.

AU NO. 165, RUE CRAIG PRES DU MARCHE A FOIN 4000 VERGES DE TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers; aussi pour couloirs de tables Pianos, etc. Toutes et sous écorces pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capots, Manteaux, etc.—14 avril 1848.

MANUFACTURE DE MARBRE

SHERMAN & RICE.

Les Soussignés informent respectueusement les citoyens de Montréal et les habitants du Canada qu'ils ont formé une société pour travailler le marbre dans toutes ses branches, tels que la confection de MONUMENTS, TOMBS, TABLETTES, CORNICHS de CHEMINÉE, COUVERT DE TABLES, DE BUREAU, FONTAINES pour le SODA, etc. Ayant à leur disposition une des meilleures Carrières de Marbre de ce continent, ils peuvent remplir tous les ordres dans cette ligne à des prix qui ne peuvent admettre la concurrence. Ils ont engagé des graveurs habiles et capient par l'excellence et la fin de leurs ouvrages, leur ponctualité et leur attention, mériter une part du patronage public.

Tous ordres laissés à la Manufacture, grande rue St. Jacques, ou chez H. Rice et Cie, Magasin de Valises et de Lampes, 113 Rue St. Paul, seront promptement exécutés.

SMITH SHERMAN, HORACE RICE. N. B.—Deux nouveaux waggon américains à vendre. Montréal, 21 juillet 1848.

ORNEMENS D'EGLISE.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris une collection d'ornemens d'ORNEMENS D'EGLISE, Châubles, Chappes, etc.—Aussi:— Des Croix d'argent, Chandeliers d'antel, Vases acrob et autres, etc. JOHN McCOY. 25 juillet 1848.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, MONTREAL, 3 Juillet 1848. LES PROPRIETAIRES DE PARTS dans le Capital de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE sont par ces présentes les notified et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18 Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 7me, 8me, 9me, 10me, et 11me, VERSEMENTS DE CINQUANTE CROIXS courant par chaque part. Le 7me Versement le ou avant le 1er d'Aout, le 8me Versement le ou avant le 1er Octobre, le 9me Versement le ou avant le 1er Décembre, le 10me Versement le ou avant le 1er Février et le 11me Versement le ou avant le 1er Avril prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux Agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident. Par ordre, THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier. 6 juillet

LA MEILLEURE MEDICINE DU PRINTEMPS ET DE L'ETE, AU MONDE VIN DE LA FORET D'HALSEY.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

LES médecins qui contiennent de la mélasse et de la réglisse, comme les Salsepareilles tant vantées, demandent à ce que l'on fasse usage de plusieurs grandes bouteilles avant qu'elles puissent produire le moindre changement sur la santé.

Patronné par la noblesse et la faculté médicale d'Angleterre, et considéré comme la médecine la plus extraordinaire du temps.

AVIS. Le Comité Central de l'Association des Travailleurs tient des séances tous les LUNDIS, à 7 heures et demi P. M. Tous les membres de différents comités locaux, ainsi que les citoyens, membre de l'Association qui désirent faire des suggestions au comité central ou en avoir quelque information, sont invités à y assister.

RESTAURANT COMPAIN, PLACE D'ARMES, PRÈS DE LA BANQUE DE MONTRÉAL.

M. COMPAIN désire adresser ses plus sincères remerciements au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement, et il assure ceux qui voudront bien le favoriser de leur visite qu'il n'omettra rien pour augmenter, s'il est possible, le confort qu'on a bien voulu jusqu'à présent reconnaître dans son restaurant.

M. COMPAIN, par sa longue expérience se flatte qu'il donnera une satisfaction générale à ceux qui visiteront son établissement; il a voyagé presque par tout le monde et compris les Indes Orientales, la Chine, où il a été chef de cuisine des gouverneurs généraux, des amiraux, etc., et ensuite dans deux bataillons des brigadiers et dans plusieurs des Clubs les plus célèbres de Londres, où il a reçu l'assurance de sa capacité à tenir un restaurant sur un des meilleurs pieds.

SA CARTE contiendra journellement tout ce que la saison offre de plus exquis. Il sera toujours prêt à servir des rafraichissements à des parties de vingt jusqu'à soixante personnes. Les PICS-NICS seront aussi servis à très court avis et dans le meilleur style.

Ses VINS, ses LIQUEURS, sa BIÈRE seront toujours le premier choix, étant toujours achetés à n'importe quel prix, pourvu qu'ils soient de la meilleure qualité.

MAGASIN DE CUIR à bon marche. EN GROS ET EN DETAIL.

ALLO & CORNELL, TANNEUR, de Londres, prennent la liberté d'informer les marchands de Cuir, Cordonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert un magasin, No. 6, PLACE DE LA DOUANE, côté est, où il vendront du Cuir et les fournitures de toutes sortes, en gros et en détail, aux plus bas prix possible.

Pour de l'Argent Comptant. Les Marchands de la Campagne sont priés de leur faire une visite avant d'acheter ailleurs.

HOTEL DU CANADA, RUE ST. GABRIEL.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, et qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux dames et messieurs (voyageant ou résidant).

Indépendamment d'une POSITION CENTRALE à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (c'est-à-dire occupée par la compagnie du Nord-Ouest,) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confort aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES. trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DÉS OMNIBUS. seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

MAISON A VENDRE. UNE MAISON en bois, à deux logements situés dans le Faubourg St. Jean Bte. dans la Rue Beaudry, voisin du terrain de M. Desmarquette, à des conditions libérales.

J. IRELAND, GRAVEUR, GRANDE RUE ST. JACQUES, À côté de la Banque de l'Amérique du Nord, MONTRÉAL.

Se charge de GRAVER et IMPRIMER des Cartes d'Invitation, de visites, d'Adresses Professionnelles, Têtes de Comptes, Billets, Traités, etc.

LES personnes qui ont en leur possession des contrats de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priés de les faire parvenir au Soussigné. Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHE-RIÈRE et MONTCALM.

MARCHANDISES NOUVELLES. LES Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par la Calédonie, le Montréal, l'Albion et le Britannia, qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels que Drap, Casimire, Cotons, Indiennes, Legats, Chapeaux de paille, et Tapissierie pour chambre, etc. etc. qu'ils vendront à bon marché.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, No. 111, Rue St. Paul, Montréal.

ON trouvera constamment chez le sus-signé, outre son assortiment complet de remèdes et parfumeries de curiosités sauvages, et de tous les objets d'égise, en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Branderth de Moffatt & Co., —Elixir Pulmonaire, —Baume de Régilise, —Baume de Chlorure de Wislar, —Galepateille de Townsend, —Vermifuge de Winer, —Baume de

L. P. BOUVEN, NOTRE DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a fait abandonner son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

ETABLISSEMENT DE BOURNE. RICHE VERRE COUPE, PORCELAINE DE CHINE, FAIENCE POTERIE, &c. 37, rue saint Paul et saint Vincent Montreal.

Le Soussigné recevra bientôt par le Syria, Sir Richard Jackson, Montezuma, Paragon, et autres vaisseaux un assortiment considérable et bien choisi de VERRE COUPE, PORCELAINE, FAIENCE et POTERIE qu'il offre en vente à très bas prix au panier ou en petites quantités pour accommoder les marchands de la campagne.

GROCERIES & EPICERIES. NOUVEAU ETABLISSEMENT. Au coin des rues McGill et Saint Joseph.

M. L. A. GARREAU, A L'HONNEUR d'informer le public de Montréal et les habitants des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI courant un magasin de GROCERIES et d'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus. Ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage trouveront chez lui tout ce qui sert à la consommation des familles dans les lignes et tout genre des articles de bonne qualité. Ses prix seront raisonnables. —Montréal, 5 mai.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR." No 122, RUE ST. PAUL, HABITANS DU CANADA, ATTENTION.

Vous-avez être libres et indépendants, faites de l'économie, achetez à bon marché. En ménageant vous devenez riches, libres et indépendants.

Le Soussigné en offrant ses remerciements sincères aux habitants du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement. Son magasin considérablement agrandi contient 100 pieds de profondeur. Son assortiment continuera d'être complet. Par les premiers arrivages il recevra des effets et HARDWARE FAITES, enfin tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin qu'il vend de atoujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

HARDWARE FAITES A VENDRE. 750 Surtouts Tweed Gris de 49 0 à 16 3 230 Surtouts, Frocks, drap noir et bleu 25 0 à 35 0

HARDWARE FAITES A ORDER. Surtout Drap superfine noir 50 0 à 60 0 Pantalon Casimire noir 22 6 à 30 0

ENCORE DES NOUVELLES: UNE AUTRE REVOLUTION. Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTES et SOULIERS.

10.000 Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les atluques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de l'été et contre le vieil hyper.

A LA MANUFACTURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTRÉAL 101, r e Notre Dame, (Coin de la rue St. Gabriel.)

W. DEERING & CIE. appellent l'attention des marchands de la Campagne sur leur assortiment de BOTTES ET SOULIERS, que vis leur confection sous leur direction, ils peuvent recommander à leur pratique comme faits de matériaux de la première qualité, et qu'ils vendront à meilleur marché que dans aucun autre Maison de cette ville.

MEUBLES DE MENAGE. ETES-VOUS JAMAIS ALLÉ A L'ETABLISSEMENT DE GATSO, dans la rue McGill.

SITUATION DEMANDEE. UN Français, arrivant de France, désirerait se placer dans une famille Canadienne comme domestique. Il a servi dans les premières maisons de Paris et est porteur d'excellentes recommandations. Il pourrait prendre soin des chevaux. S'adresser à ce bureau.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS est par les présentes donné, que JOHN DAWKINS, Esq., ayant résigné sa place comme Directeur de la Banque du Peuple, ne fait plus partie de la Corporation de cette Banque et que l'Hon. F. A. GUESNEL, A. PREVOST et S. B. BONNER, Esq., ont été élus membres de la dite Corporation.

ABONNEMENTS. LA REVUE CANADIENNE. Prix de la Revue Canadienne, 10 0 par an de la Revue et de l'Album. 1 0 par an de l'Album seul.

LA REVUE CANADIENNE. Les articles et le contenu de chaque semaine. La Revue publie supplémentairement un Album Littéraire paraissant tous les mois, par livraisons de 40 pages sur deux colonnes et contenant la matière de plus de dix volumes ordinaires de littérature par an. Cet Album est accompagné chaque mois d'un morceau de musique.

ON S'ABONNE A QUEBEC, CHEZ F. X. JULIEN, Maison de la Corporation. L'ÉDITEUR-RÉDACTEUR EN CHEF, L. O. LE TOURNEUX.

BUREAU DE LA REVUE CANADIENNE, 15, RUE SAINT-VINCENT.

PILULES VÉGÉTALES ET VITALES DU DR. HALSEY. COUVERTES DE SUCRE. PRIX TRENTE SOUS LA BOÎTE, SIX BOÎTES POUR 6s. 3d.

L'Excellence et la supériorité des Pilules de Dr. Halsey sur toute autre espèce de Pilules et purgatif, consiste dans leur propriété curative sans faire de mal à la constitution, sans donner de coliques, sans produire de faiblesse. Elles sont saluaires en tout temps et dans tous les cas, et surtout n'interrompent pas les occupations.

DES lettres de nos Agents et des certificats de différents individus, prouvent que plus de 20000 cas de maladies ont été guéries dans le cours de l'année dernière tant aux Etats-Unis qu'au Canada par les Pilules sucrées du DR. HALSEY. Des milliers de familles en gardent dans leurs maisons comme le plus sûr et le plus salutaire remède contre la maladie. A cette saison de l'année ou les chaleurs de l'été troublent le système et causent des maladies bilieuses, des jaunisses, des teints jaunes, des pertes d'appétit, des dyspepsies, des faiblesses, des étourdissements, des fièvres et bien d'autres maladies. Les Pilules sucrées du DR. HALSEY sont impayables et guérissent promptement sans affaiblir le système.

DARTRE ROUGEANTE EXISTANT DEPUIS HUIT ANS, GUERIE. DR. HALSEY. Je certifie que j'ai pris vos Pilules végétales sucrées, pour une dartre rougeante qui depuis 1810 me courrait le bras droit et le poignet. Deux semaines de l'usage de vos pilules ont suffi pour me guérir, j'en prends deux le soir en me couchant. Ma santé générale s'est beaucoup améliorée. J'ai trouvé que les Pilules agissaient très doucement sur les intestins, mais leur propriété purifiante doit être bien forte pour avoir guéri en si peu de temps une maladie qui depuis huit ans avait résisté à tous les remèdes. Vous pouvez publier ce certificat, car je considère vos Pilules comme supérieures à celles qui sont en usage.

J. COB P. BRADY, M. D. Frédéricktown, 15 mars 1848.

DR. HALSEY. Depuis plus de dix ans j'étais affecté de Dyspepsie et de Constipation habituelle, grâce à vos Pilules j'ai vu de jour en jour revenir ma santé et depuis quatre mois je n'ai pas eu un seul symptôme de mes anciennes souffrances. JAMES H. STOUALL. Franckford, 15 juillet 1847.

DR. HALSEY. Depuis plus d'un an j'étais affecté d'une maux de tête, de douleurs de poitrine de débilité générale et de perte d'appétit. J'étais comme un véritable squelette et depuis deux mois je ne quittais pas ma chambre. Deux semaines de traitement par vos Pilules m'ont mis dans un état de santé telle que, en moins de sept semaines non enbonpoint s'était augmenté de vingt-cinq livres. Vos Pilules sont hautement appréciées dans notre localité. MARTIN CALDWELL. Hamstead, 9 décembre 1847.

BEAUTÉ PERSONNELLE. Les cosmétiques, le JARD, la craie ont plus tard pour tendance de détruire la finesse du tissu de la peau que d'améliorer le teint. C'est la santé seule qui augmente la beauté du corps et la douceur veloutée de la peau. Les maux de tête, la perte de l'appétit, la langueur, la teinte jaune et malade du visage, les boutons, les rougeurs indications certaines de l'embarras de l'estomac et des intestins trouvent leurs remèdes dans les Pilules vitales et végétales du DR. HALSEY. Elles influent dans les veines un sang pur et vigoureux qui donne bientôt au visage ce velouté, cette teinte rosée qui charme les yeux et donne au corps et à l'esprit une nouvelle vigueur.

Agents en gros à la Pharmacie du Dr. Picault, No. 36, rue Notre-Dame au coin de la rue Bonsecours, et chez MM. J. S. Lyman et Cie., Montréal. J. Musson, Québec. Chris. Heath, Kingston. J. Keenan et P. Nourrie, Trois-Rivières. M. Moreau et Cie., St. Jean. A. Dufresne, St. Athanasie.

Les marchands de campagne qui désireraient devenir Sous-Agents, s'adresseront au Dr. Picault, termes libéraux. —14 juillet, 1848.

VITRES A VENDRE. LA COMPAGNIE DE LA MANUFACTURE DE LA VERRE DE POSTAWA, offre à vendre 2,000 BOITES DE VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 de 30 sur 42 de diverses qualités.

— AUSSI, — VITRES de double épaisseur. PLATE GLACE, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne.

Les commandes pour toute quantité ou grandeur, de 30 à 42 et de toute épaisseur seront reçues et exécutées ponctuellement. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à VAUDREUIL ou au BUREAU de la Compagnie à Montréal, rue St. Thérèse.

Bureau de la Compagnie, Montréal, 6 mars 1848.

SOURCES DE VARENNES. Le Soussigné ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public qu'il tiendra l'HOTEL de ces Sources durant LA SAISON de l'été pour faciliter ceux qui désireraient aller prendre les eaux.

Elle tiendra constamment toutes sortes de rafraichissements et une bonne table pour ceux qui visiteront les sources. ANG. ST. JULIEN. Montréal, 12 juin —lm.

AVIS. Le Soussigné ayant constitué GEO. WEEKS, Notaire de cette ville, son PROCUREUR et AGENT pour gérer et administrer ses biens et affaires, requiert ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations pour être liquidées, et ceux qui lui sont endettés de venir payer sans délai le montant de leurs dettes respectives. JOHN DONEGANI. Montréal, 25 mai, 1848.

ABONNEMENTS. LA REVUE CANADIENNE. Prix de la Revue Canadienne, 10 0 par an de la Revue et de l'Album. 1 0 par an de l'Album seul.

PAIX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s.-6d.; Dix lignes et au-dessous 1re insertion, 3s.-4d.; Au-dessus de dix lignes 4d. par ligne.—Pour chaque insertion subséquente le quart du prix.

ON S'ABONNE A QUEBEC, CHEZ F. X. JULIEN, Maison de la Corporation. L'ÉDITEUR-RÉDACTEUR EN CHEF, L. O. LE TOURNEUX.

BUREAU DE LA REVUE CANADIENNE, 15, RUE SAINT-VINCENT.